

## **Règlement des ALT'S 2025**

### **Compétition homologuée par la F.F.T.**

#### **Article 1 :**

Compétition par équipes réservée **aux femmes à partir de 18 ans, classées en 4ème série (de NC à 30/1) et n'ayant jamais été classées 15/3 et plus** (voir le détail du classement à l'article 3).

**Chaque équipe doit être constituée de 4 joueuses mais 3 joueuses seront autorisées si la joueuse jouant le simple 1 ne joue pas en double.**

La capitaine de l'équipe sera responsable de l'application de ces règles.

#### **Formats des matches :**

- . 2 simples et 1 double valant 1 point chacun.
- . Toutes les parties d'une rencontre doivent impérativement être jouées.
- . Pour les simples et le double, 2 sets gagnants de 6 jeux avec NO AD et jeu décisif à 6/6 (en 7 points avec 2 points d'écart). En cas d'égalité à 1 set partout, un super tie-break en 10 points avec 2 points d'écart sera joué.
- . Balles neuves fournies par le club qui reçoit.

- Le championnat se jouera de préférence en semaine les jours suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi ; **toutefois le club qui reçoit doit faire preuve de souplesse afin d'éviter les WO**. Obligation de proposer au moins 2 dates différentes avec des jours différents. Par exemple, si le club qui reçoit propose de jouer la rencontre un jeudi et que le club « visiteur » ne peut jamais réunir son équipe le jeudi, alors le club qui reçoit doit lui proposer de jouer la rencontre un autre jour que le jeudi afin de ne pas faire WO. En cas d'impossibilité ou de refus d'une troisième date, le Comité tranchera.

- La rencontre doit se dérouler **sur 2 terrains minimum**, au plus tôt à 9h **et dans la continuité**.

- Début du dernier match au plus tard à 15h.

- En cas de pluie, et sans possibilité de jouer en terrain couvert, les 2 capitaines devront se mettre d'accord pour la reprise, ou non, de la rencontre. En cas de report, la rencontre se rejouera en intégralité dans le club visiteur.

#### **Article 2 :**

**Chaque joueuse d'équipe doit avoir sa licence 2025 validée avant le 12 janvier 2025 dans le club des Hauts-de-Seine qu'elle représente.**

Toute équipe qui s'inscrit au championnat des ALT'S doit s'engager à jouer toutes les rencontres afin de permettre le bon déroulement du championnat.

Une joueuse engagée dans la compétition des Raquettes FFT peut participer au championnat des ALT'S.

#### **Article 3 :**

**Le classement à prendre en compte sera celui du jour de la rencontre (de NC à 30/1).**

**En conséquence, si au moment de la rencontre une joueuse a obtenu un nouveau classement supérieur à 30/1 (30 ou 15/5), il lui sera demandé de ne jouer qu'en double.**

L'équipe sera disqualifiée pour la rencontre en cas de non-respect du classement ci-dessus précisé.

#### **Exemple 1 :**

Si une joueuse est classée 30/3 le 2 janvier 2025, elle peut participer aux Alt's. Si elle est classée 30/2 le 6 février 2025, elle doit jouer à 30/2 à partir de ce jour-là. Si elle est classée 30/1 le 5 mars 2025, elle doit jouer à 30/1 à partir de ce jour-là. Si elle est classée 30 en avril, elle ne peut plus jouer qu'en double.

#### **Exemple 2 :**

Si une joueuse est classée 30/1 le 2 janvier 2025, elle peut participer aux Alt's. Si elle est classée 15/5 au 6 février, elle ne peut plus jouer qu'en double. Et à partir de 15/3, elle ne pourra plus jouer.

**Exemple 3 :**

Une joueuse classée 30 au 2 janvier 2025 ne pourra pas participer aux Alt's.

**Article 4 :**

Un club pourra engager une deuxième équipe.

**Possibilité pour les clubs rencontrant des difficultés, identifiées par le Comité, et n'ayant pas déjà une équipe inscrite, de former une équipe en s'associant avec un autre club des Hauts-de-Seine.**

La capitaine s'assurera d'avoir un nombre suffisant de joueuses pour participer à la compétition.

**Article 5 :**

La capitaine du club qui reçoit prend contact avec le club visiteur et fixe le jour et l'horaire de la rencontre.

**Avant la rencontre**, elle devra obligatoirement vérifier :

- L'attestation de licence 2025 comportant la mention « Compétition autorisée »
- Le classement au jour de la rencontre sur Ten'Up.

**Avant de commencer la rencontre**, la capitaine devra obligatoirement présenter à l'autre capitaine les attestations de licence 2025 de ses joueuses.

**La capitaine doit remplir la feuille de match (en pièce jointe) impérativement avant la rencontre et la signer en fin de rencontre.**

**Article 6 :**

**L'équipe qui gagne enregistre les résultats de la feuille de match sur Ten'Up dès la fin de la rencontre.**

**Pour saisir une feuille de match sur Ten'Up :**

- Rechercher : « Un championnat par équipe Tennis » + départemental + 2025 + sénior + femme + 92-HDS
- Cliquer sur « Championnat des ALT'S »
- Rechercher la rencontre à partir du calendrier des rencontres puis cliquer sur « l'éclair ».
- La saisie s'effectue dans 2 onglets : « Match » et « Officiels et capitaines ».
- Ne pas oublier de cliquer sur le bouton « VALIDER » pour prendre en compte la saisie des résultats

**En cas de problème, n'hésitez pas à contacter Claire KALAYDJIAN : 06.19.27.11.37 / [claire.kalaydjian@fft.fr](mailto:claire.kalaydjian@fft.fr)**

**La feuille de match sera envoyée au Comité par mail uniquement en cas de litige.**

Les rencontres sont placées sous le signe de la convivialité :

- pour l'organisation de la rencontre,
- dans l'accueil de l'équipe visiteur,
- sur le court (auto-arbitrage),
- en offrant, selon le moment de la journée, le petit déjeuner, le déjeuner ou le goûter.

**POULES QUALIFICATIVES du 13 JANVIER au 11 AVRIL 2025**  
**TABLEAU FINAL (et consolante) du 28 AVRIL au 13 JUIN 2025**  
(Une consolante aura lieu en fonction du nombre d'équipes engagées)

**FINALE : Mardi 17 juin 2025 au stade du Comité HDS à 9h30**

**Pour toute question concernant le championnat des ALT'S, veuillez contacter :**

Claire KALAYDJIAN : 06.19.27.11.37 / [claire.kalaydjian@fft.fr](mailto:claire.kalaydjian@fft.fr)

Valérie KHALED: 06.15.38.83.25 / [vprodhomme@orange.fr](mailto:vprodhomme@orange.fr)

Michèle RIGAUD : 06.15.26.90.27 / [michrigaud@yahoo.fr](mailto:michrigaud@yahoo.fr)

Florence MALET : 01.41.39.84.00 / [comite.hautsdeSeine@fft.fr](mailto:comite.hautsdeSeine@fft.fr)